

République Française
Département : BAS-RHIN
Arrondissement : Haguenau

COMMUNE DE SCHIRRHOFFEN

Séance du Conseil Municipal du mardi 14 avril 2026

Délibération N° DE_026_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	14
Date de la convocation : 09/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de conseil), sous la présidence de Monsieur Lionel DOLT.

Présents : Monsieur Lionel DOLT, Monsieur Barthélémy MATTER, Madame Monique FURST, Madame Christine HEITZ, Monsieur Christophe FUHRMANN, Madame Fanny FURST, Monsieur Jérôme ROYER, Madame Nadia HARTE, Monsieur Olivier SCHMITTER, Monsieur Nicolas GENTNER

Représentés : Madame Huguette HAASSER représentée par Madame Monique FURST, Monsieur Frédéric LABEYS représenté par Monsieur Jérôme ROYER, Madame Audrey SCHUH représentée par Monsieur Lionel DOLT, Monsieur Frédéric BEMMANN représenté par Madame Christine HEITZ

Absents :

Excusés : Madame Perrine DELVART

Objet : Attribution subvention - sortie pédagogique Verdun

Monsieur le maire rappelle la demande du Président de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire, Didier BRISSAC qui avait déjà été présentée lors de la séance du conseil municipal du 4 mars 2026.

Il s'agit d'une demande de subvention pour une sortie scolaire organisée par cette association le 16 juin 2026 à Verdun au profit des classes de CM1 et CM2.

Le devoir de mémoire auprès des jeunes générations est l'objectif fondamental de l'association afin de permettre aux élèves de mieux comprendre l'histoire de la Première Guerre mondiale.

Un travail pédagogique a été réalisé tout au long de l'année avec l'inscription au concours des Petits Artistes de la Mémoire et la participation à la cérémonie commémorative du 11 novembre.

La visite à Verdun est l'aboutissement concret de la démarche éducative.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Tribunal Administratif de Strasbourg peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le coût de la sortie se monte à 2 500 €.

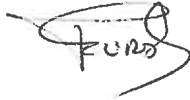
Entendu les explications de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE d'attribuer une subvention de 500 € au bénéfice de l'association pour l'organisation de la sortie des classes de CM1 et CM2 à Verdun.

Madame Monique FURST
Secrétaire de séance



Monsieur Lionel DOLT
Le Maire

